



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 19719

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur les conséquences de la non-participation de la commune d'Orange au contrat de ville. Face à cette attitude, les autres partenaires traditionnels des contrats de ville ont conclu un « plan d'action d'Orange » qui vise notamment à lutter contre l'exclusion de certains quartiers de la ville et à favoriser la réinsertion urbaine des quartiers déjà marginalisés. Une fois de plus, l'Etat doit se substituer à la municipalité pour que le développement de tous les quartiers soit assuré. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il revient au contribuable national de payer pour l'inaction d'une collectivité locale et comment le gouvernement entend mettre fin à cette situation marquée par l'incohérence, sinon, par l'injustice.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19719

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4431